

# Portage Salarial : un secteur d'activité « Responsable » ! De qui se moque-t-on ?



21 février 2019

La FEPS organise ce jour « *les assises du Portage Salarial* » avec la participation de Madame la Ministre du Travail, de responsables patronaux et syndicaux, etc.

Au programme du « *show* », organisé par une organisation patronale qui a contesté l'extension de la « *convention collective de la branche des salariés en portage salarial* » alors que celle-ci, signée unanimement par l'ensemble des organisations syndicales, ouvrait la porte à la normalisation d'une profession qui a longtemps œuvré en marge de la loi.

Une convention collective qui crée un statut officiel pour les salarié.e.s porté.e.s, avec des garanties reconnues. Rejeter ainsi cette convention collective, s'appuyer sur un avenant non étendu de ladite convention collective pour prélever aux salarié.e.s porté.e.s des cotisations sociales, des taxes fiscales et autres frais, à des montants ne correspondant pas toujours à la réalité. C'est une drôle de façon d'œuvrer à la normalisation du secteur. D'ailleurs, au vu de l'interprétation très particulière faite par certains, la CGT a décidé de retirer sa signature pour ne pas être complice de ce genre de pratique.

Pour notre part, nous sommes très circonspects sur la volonté de transparence, de normalisation et d'évolution du cadre législatif du secteur du portage salarial portée par la FEPS. D'autant qu'elle semble militer pour une ouverture à un public plus large que celui actuellement défini par la convention collective. Ce qui est aussi le cas du PEPS, seconde organisation patronale du secteur.

Mais dans ce secteur comme dans les autres, nous ne devons pas compter sur les employeurs pour œuvrer dans l'intérêt des salarié.e.s qu'ils ou elles soient porté.e.s ou non. Leurs intérêts, ce sont qu'ils aient un maximum de salarié.e.s porté.e.s à facturer afin d'augmenter leurs chiffres d'affaires. L'amélioration des conditions de vie des salarié.e.s porté.e.s ne pourra se faire que si vous vous organisez pour défendre leurs droits. La CGT est prête à vous y aider. Venez nous rencontrer et discuter avec nous.

**Contactez-nous pour plus d'informations...**

[portage-salarial@fsetud-cgt.fr](mailto:portage-salarial@fsetud-cgt.fr)

**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**

Case 421 – 263, rue de Paris – 93514 MONTREUIL Cedex - Tél : 01 55 82 89 41 – Fax : 01 55 82 89 42  
E-Mail : [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) – Site Internet : [www.soc-etudes.cgt.fr](http://www.soc-etudes.cgt.fr)



[facebook.com/fsetud](https://facebook.com/fsetud)



[twitter.com/fsetud](https://twitter.com/fsetud)



[youtube.com/fsetud](https://youtube.com/fsetud)